

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2023

Référence
2023_08

Objet de la délibération
Fin du contrat de location des décors de Noël

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage
20/01/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 27 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROU Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Fin du contrat de location des décors de Noël

Le Conseil Municipal, sur rapport de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le contrat de location triennale souscrit auprès de la société Decolum en date du 10 novembre 2020,

AUTORISE

La levée d'option d'achat des décors lumineux de Noël suivants :

- 4 guirlandes Technic glace Led blanches
- 1 décor « Joyeuses fêtes » étoile en cordon Led
- 1 décor Emma 3D animé

Le paiement de la valeur résiduelle des décors pour la somme de 30.69 € H.T. soit 36.83 € T.T.C à la société Decolum.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 31 Janvier 2023

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
M. MOULINNEUF Michel





Publicité des actes de la commune par publication papier le : 01/02/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 01/02/2023